

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 114 Subvention (5.000 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (2e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association de la Galerie Vivienne (2e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association de la Galerie Vivienne située 56, Galerie Vivienne à Paris 2e (77401 - 2019_00539) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des

fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 18.200 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO